

## Réglementation de la pêche sur les lots de l'A.A.P.P.M.A. de l'Albarine

### La réglementation sur la rivière Albarine et ses affluents (Mandorme, Caline, Brevon)

- 3 salmonidés dont un ombre, par jour et par pêcheur.
- Interdiction de pêcher en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre (3<sup>e</sup> week-end de mai) afin de protéger les fraies et les alevins (très présents sur les bordures à cette période).
- Poissons morts ou vifs interdits sur l'intégralité du parcours.
- Dans les parcours no-kill, seule la pêche avec hameçon simple sans ardillon est autorisée (par arrêté préfectoral). La remise à l'eau des truites et des ombres est obligatoire.
- Remettez à l'eau les poissons dans les meilleures conditions : mouillez-vous les mains pour protéger leur mucus et privilégiez l'hameçon sans ardillon pour limiter les blessures.

### La réglementation du plan d'eau de Chaley

- Accessible avec les cartes de l'A.A.P.P.M.A, de mars à septembre, 3 truites par jour et par pêcheur. Cuillers, vifs, leurres interdits. Alevinage en plus de l'ouverture tous les derniers vendredis des mois d'avril, mai, juin, juillet, si les conditions climatiques le permettent.
- **D'octobre à février en réservoir mouche uniquement.**

### LAC DES HOPITAUX Ouverture le 14 Avril - Fermeture le 30 Novembre 2018.

Carte annuelle avec timbre bateau : 50 € - Carte annuelle du bord : 35 €

Carte journalière : 10 € (bateau inclus)

Possibilité de pêcher la carpe de nuit en réservant :

20 € par nuit pour les non-sociétaires. • 10 € par nuit pour les sociétaires.

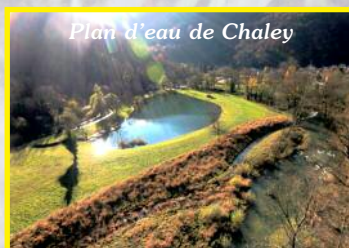


**La taille légale de capture pour le brochet est de 65 cm et le sandre 55 cm.**

**A partir du jour de l'ouverture,**  
possibilité de pêcher le brochet (vifs, leurres, cuillers...)

### CE QUI CHANGE EN 2018 POUR LE LAC DES HÔPITAUX

- L'ouverture de la pêche du sandre se fera le 1<sup>er</sup> juin.
- La taille légale de capture du sandre passe de 50 cm à 55 cm.



# Bulletin d'information

## Saison 2018

# A.A.P.P.M.A. de l'Albarine



### Bienvenue sur l'Albarine...

Amis pêcheurs,

Les inventaires piscicoles réalisés depuis plus de 15 ans montrent clairement que les nombreux travaux effectués ont permis d'augmenter considérablement la densité des populations de truites et d'ombres sur l'ensemble des secteurs.

Ex. : la multiplication par 3 du nombre de truites et par 10 pour les ombres.

Comptage 2013 sur un linéaire de 110 m, 85 truites et 6 ombres. Comptage 2017 : 245 truites (dont 36 à la taille légale de capture) et 113 ombres sur le secteur de la Grange à Guy. Ces travaux permettent aussi d'apporter du confort aux poissons en période d'étiage et Dieu sait s'ils en ont eu besoin en 2017. Fort heureusement aucune mortalité n'a été à déplorer.

Les reméandremments, rysbermes, revégétalisations, les fosses et les différentes diversifications d'habitats piscicoles permettent de limiter le réchauffement de l'eau et la prolifération des algues. Les relevés sur la qualité de l'eau sont aussi en très nette amélioration, moins d'eau mais bien plus propre.

Notre association continuera à mener à bien encore quelques chantiers (aménagement du grand barrage à Tenay, confluence entre la Câlène et l'Albarine sur le secteur de Saint-Rambert). En 2019 le parcours no-kill de Tenay sera rallongé d'environ 1 km jusqu'au grand barrage, toujours dans le but d'augmenter le potentiel piscicole d'un secteur un peu moins productif dû à ses caractéristiques de gorges et ainsi d'augmenter la possibilité de réaliser des parties de pêche mémorables.

C'est grâce à votre implication auprès de notre association depuis de nombreuses années que nous avons pu mener à bien tous ces projets et ainsi pouvoir exercer notre passion de la pêche sur l'une des plus belles rivières de notre pays, et nous vous en remercions. Bonne saison de pêche à tous.

L'assemblée générale de l'A.A.P.P.M.A. aura lieu le samedi 9 février 2019 à 17 h à la Salle Communale « Le Piano » à Chaley

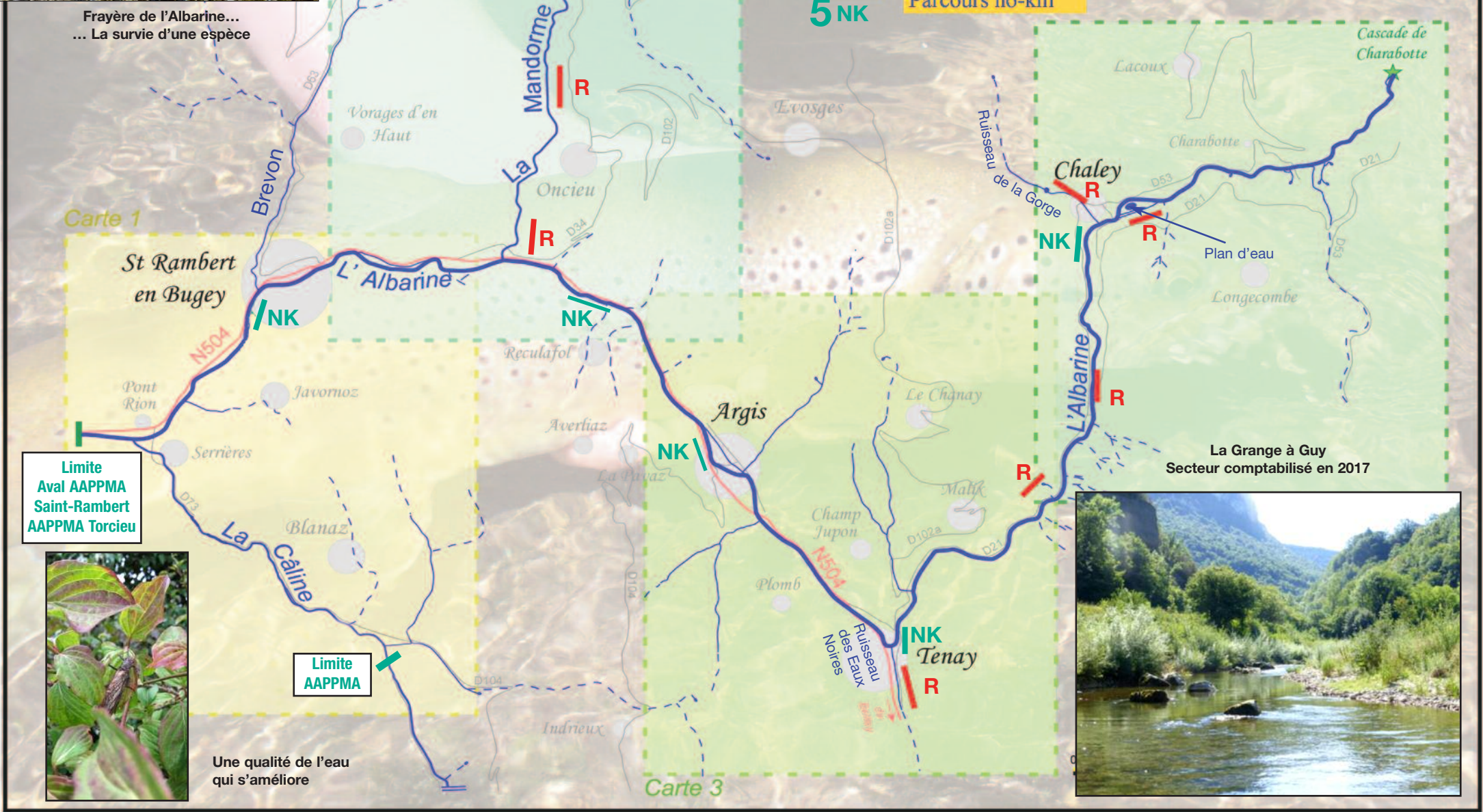




Fraysère de l'Albarine...  
... La survie d'une espèce

# Parcours de pêche de l'AAPPMA de l'Albarine St-Rambert - Tenay - Argis - Chaley - Oncieu - Aranc

- R** Réserves de pêches 17 km de rivière Albarine + 7 km d'affluents + le plan d'eau de Chaley
- 5NK** Parcours no-kill



Limite  
Aval AAPPMA  
Saint-Rambert  
AAPPMA Torcieu

Limite  
AAPPMA

Une qualité de l'eau  
qui s'améliore

